

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 1051-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 855-12 AYANT POUR OBJET L'AUGMENTATION DES FONDS RÉSERVÉS AU FONDS DE ROULEMENT.

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, que le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 11 octobre 2022, le Règlement n° 1051-22 modifiant le règlement 855-12 ayant pour objet l'augmentation des fonds réservés au fonds de roulement.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sainte-Julienne, ce 25 octobre 2022.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière